



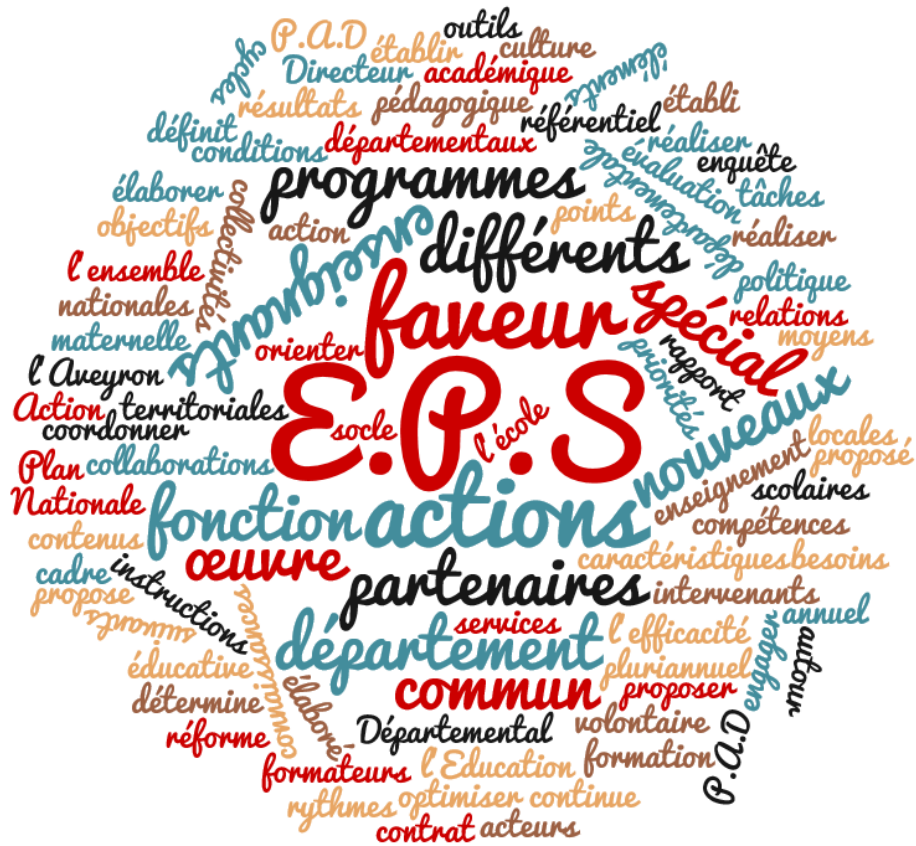
**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aveyron

**E.P.S
Plan
d'action**

AVEYRON



INTRODUCTION

Réf : Circulaire 87-194 du 3 juillet 1987

Le P.A.D. (circulaire du 3 juillet 1987) constitue un contrat annuel, ou pluriannuel, élaboré pour optimiser les actions en faveur de l'E.P.S. Il est le référentiel commun autour duquel les différents acteurs (formateurs, enseignants, intervenants, partenaires) orientent et coordonnent leurs actions en fonction de priorités liées aux conditions locales, aux objectifs départementaux et aux instructions nationales.

C'est le Plan d'Action Départemental qui, proposé et établi sous l'autorité du Directeur académique des services de l'Education Nationale, détermine et propose l'ensemble des actions proposées en faveur de l'E.P.S.

Véritable politique départementale en faveur de l'E.P.S., il définit en fonction des besoins, les tâches à réaliser concernant les contenus d'enseignement et de formation continue, les outils d'évaluation, les moyens à mettre en œuvre, les relations à établir, les collaborations à engager avec les collectivités territoriales et les autres partenaires de l'action éducative.

Les différents éléments du PAD ont été élaborés à partir des points d'appui suivants :

- Les nouveaux programmes de l'école maternelle parus au bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015.
- Les nouveaux programmes des cycles 2, 3 et 4 parus au bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015 dans le cadre de la mise en œuvre du socle commun de connaissances de compétences et de culture paru au bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015.
- Le rapport de l'IGEN n°2015-042 portant sur l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires.
- Le rapport IGEN-IGJS n° 2019-51, juin 2019 : « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades. »
- Les résultats d'une enquête portant sur l'E.P.S. dans le département de l'Aveyron réalisée auprès de plus de 200 enseignants volontaires.
- Les caractéristiques du département.

L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE E.P.S. PREMIER DEGRÉ

« Constituée autour du conseiller pédagogique départemental (...) en liaison avec les I.E.N., l'équipe départementale E.P.S propose au directeur académique des services de l'éducation nationale (...) une politique départementale cohérente (...). L'équipe départementale E.P.S réunie régulièrement, fonctionnelle et non hiérarchique, sous la coordination du conseiller pédagogique départemental pour l'E.P.S., comprend les conseillers pédagogiques de circonscription en charge de l'EPS, le délégué départemental de l'USEP, mais peut aussi s'élargir naturellement selon les priorités et les travaux en cours à des partenaires divers. »

Ref. Circulaire n°87-194 du 3 juillet 1987.

COMPOSITION

Circonscription Aveyron 1

Marie De Manheulle C.P.C.

05 67 76 54 19

cpcaveyron1-2@ac-toulouse.fr

Circonscription Aveyron 2

Emilie Foret C.P.C.

05 67 76 54 23

Cpcaveyron2-2@ac-toulouse.fr

Circonscription Aveyron 3

Nathalie Laporte C.P.C.

05 67 76 54 36

_Cpcaveyron3-2@ac-toulouse.fr

Circonscription Aveyron 4

Clément Filhol C.P.C.

05 67 76 54 15

_Cpcaveyron4-2@ac-toulouse.fr

Circonscription Aveyron 5

Sylvie Picard. C.P.C.

05 67 76 54 29

_Cpcaveyron5-2@ac-toulouse.fr

C.P.D E.P.S.

Christian Arlès

05 67 76 54 02

cpd12-eps1d@ac-toulouse.fr

IEN Mission EPS

Jordane Cabrol

0565675438

ien-aveyron3@ac-toulouse.fr

Tout au long de la scolarité, l'EPS a pour finalité de former un citoyen lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué, dans le souci du vivre ensemble. Elle amène les enfants et les adolescents à rechercher le bien-être et à se soucier de leur santé. Elle assure l'inclusion, dans la classe, des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap. L'EPS initie au plaisir de la pratique sportive.

L'EPS répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, **a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive (inclusion)**, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités.
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière.
- S'approprier une culture physique sportive et artistique.

L'éducation physique et sportive contribue à la formation du citoyen, en éduquant à la responsabilité et à l'autonomie, mais aussi en soutenant les 4 dimensions de l'enseignement moral et civique : la sensibilité, le droit et la règle, le jugement et l'engagement. A cet effet le partenariat avec l'USEP permet, par la vie associative au sein de l'école, de développer des compétences civiques et morales essentielles.

L'élaboration des parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013), et la mise en œuvre d'un véritable parcours sportif de l'enfant, doivent permettre une meilleure progressivité et fluidité des apprentissages tout au long de la scolarité de l'élève et contribuer ainsi à son épanouissement.

L'école primaire et l'E.P.S. font l'objet de nouveaux programmes en vigueur pour la maternelle depuis la rentrée 2015 et pour les cycles 2 et 3 dès la rentrée 2016. La référence au socle commun de connaissances de compétences et de culture y est affirmée. Ils ont été complétés par la parution de ressources d'accompagnement qui proposent des pistes pour la mise en œuvre des enseignements, des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages.

Ce P.A.D pluriannuel pour 2020 / 2024, doit prendre en compte les acquis existants, permettre d'optimiser les pratiques, et suivre les nouvelles orientations de l'école.

Il aura plusieurs objectifs généraux :

- **Permettre la mise en place et la formalisation de projets en EPS s'intégrant dans le projet d'école.**
- **Favoriser et accompagner les échanges avec les partenaires mobilisés notamment quand des intervenants extérieurs seront sollicités. (USEP/CDOS/fédérations sportives/Professionnels du sport...).**
- **Rappeler la priorité concernant l'aisance aquatique et l'enseignement de la natation sur la durée de la scolarité primaire.**
- **Intégrer le parcours EPS de l'élève dans les différents parcours institutionnels, notamment le parcours éducatif de santé.**
- **Accompagner la réflexion des équipes pédagogiques pour mieux prendre en compte les besoins de tous les élèves (focale sur les élèves en situation de handicap), adapter les pratiques pédagogiques, repenser l'organisation et la programmation des activités physiques sportives et artistiques dans le temps scolaire, en complémentarité avec les temps périscolaires.**

L'ETAT DES LIEUX

LES CONSTATS SUR LE TERRAIN :

UN BON SUIVI DE PROXIMITE DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

Chaque circonscription du département dispose d'un C.P.C.E.P.S. qui accompagne les équipes pédagogiques d'écoles au plus près. En début d'année scolaire, des réunions de secteur d'écoles sont organisées pour aider à la planification des activités physiques sportives et artistiques choisies pour atteindre les objectifs fixés dans chacun des 4 champs d'apprentissage des programmes. Ces réunions permettent aussi de programmer des rencontres sportives inter-écoles organisées souvent avec l'aide des associations et du comité départemental USEP, mais surtout de mettre en relation enseignant et C.P.C.E.P.S. qui peut alors apporter toute son aide et son appui en fonction des besoins et attentes des professeurs.

DES DISPARITES TERRITORIALES

Certaines collectivités accompagnent la mise en place de l'E.P.S. en mettant à disposition des écoles des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS). Surtout dans le sud du département, ces intervenants aident les enseignants à raison d'1 heure par semaine. Souvent ils mettent en œuvre du matériel adapté, dans des structures conçues pour la pratique sportive. Beaucoup d'écoles, à contrario, ne possède ni aide particulière, ni matériel spécifique, ni infrastructure adaptée. Beaucoup sont à multi-niveaux (130 écoles à 2 ou 3 classes) voire à classe unique (63 écoles) sur un total de 274 écoles, soit plus de la moitié. Pour elles l'organisation de l'E.P.S. n'est pas aussi simple que dans les écoles de « ville ».

UN ENSEIGNEMENT DE LA NATATION TRES INEGAL

Le nombre de bassin de natation ouvert aux scolaires est relativement important dans l'Aveyron : une quarantaine ! Cependant il n'y a que 6 à 7 bassins couverts permettant un enseignement dans de bonnes conditions. Mais la situation est là aussi inégale car pour de nombreuses écoles du département les déplacements pour se rendre sur ces bassins sont longs et coûteux.

LES RESULTATS DE L'ENQUETE

Une enquête sur l'enseignement de l'E.P.S. a été proposée à tous les enseignants du département en 2016. Les réponses volontaires nous permettent d'avoir une image, certes partielle, mais une représentation tout de même d'un état des lieux déjà pré visualisé.

CHIFFRES GENERAUX

1. PARTICIPATION :

28 % des enseignants ont répondu : taux de réponse (nombre de réponses/nombre d'enseignants)

- Circonscription de Saint-Affrique : 22%
- Circonscription d'Espalion : 26,5%
- Circonscription de Rodez : 28%
- Circonscription de Millau : 28%
- Circonscription de Villefranche-Decazeville : 29%
- Circonscription de Rignac : 32,5%

2. GENRE :

84% de femmes

3. FORMATION EPS ?

16 % ont un diplôme dans le domaine du sport.

7% ont fait des études dans le domaine de l'EPS et du sport (STAPS). Un chiffre relativement important du fait sans doute de l'intérêt porté par ces enseignants au sujet.

4. ANCIENNETE :

50% des réponses de professeurs ayant entre 10 et 20 d'ancienneté.

30% ont plus de 20 ans d'ancienneté.

5. LIEU D'EXERCICE :

70 % exercent en milieu rural.

- **Ces chiffres semblent représentatifs de la population enseignante dans le 1^{er} degré sur le département.**

MISE EN PLACE DE L'EPS

6. VOLUME

55% proposent moins de 2 heures d'EPS par semaine (85% moins de 2h 30 d'EPS)

Seulement 14% entre 2h30 et 3h comme le préconisent les programmes.

2 séances par semaine en moyenne sont organisées (séances de 45 minutes à 1 heure.)

- **Ces chiffres correspondent à ceux repérés dans le rapport de l'IGEN 2015-042 où l'on peut constater que l'horaire moyen d'EPS en 2014-2015 se situe autour de 1h50. (Contre 2h00 en 2013-2014)**

7. PROGRAMMATION

Programmation annuelle des APSA : 90% des enseignants déclarent programmer annuellement les activités proposées en EPS.

Plus de la moitié (56%) n'ont pas de programmation dans l'école pour le cycle.

8 % ne programment pas du tout !

- **Cette programmation, quand elle est effective, permet aux enseignants de travailler autour des 4 domaines de compétences des programmes.**

8. SEQUENCES/MODULES

80% proposent entre 7 et 10 séances d'une même APSA. L'unité d'apprentissage semble être la structure généralement proposée.

9. COMPETENCES TRAVAILLEES

- En maternelle c'est surtout : **agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets et collaborer, coopérer, s'opposer.**

Nous avons donc, a priori, une mise en place majoritaire de **jeux**.

Par ailleurs :

- ✓ 50% ne font jamais d'activités aquatiques
- ✓ 40% jamais mime
- ✓ 65% jamais cirque
- ✓ 37% jamais orientation

- En élémentaire c'est surtout la compétence propre (CP) 4 (**conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif**) qui est travaillée. On peut penser que les sports et jeux collectifs représentent la majorité des activités proposées.
- Par ailleurs :
 - ✓ 17% ne proposent jamais d'activités aquatiques (natation)
 - ✓ 86% jamais escalade
 - ✓ 44% jamais roule et glisse
 - ✓ 15 à 20 % ne proposent jamais de danse ou d'activités gymniques
 - ✓ 81% souvent jeux de ballons ou jeux traditionnels
 - ✓ Au niveau des sports collectifs :
 - Jamais de foot: 40%
 - Jamais de volley 70%
 - Souvent hand 35%

➤ **Les activités artistiques semblent les moins mises en place d'une manière globale, surtout en élémentaire**

10. EPS ET AUTRES DOMAINES DISCIPLINAIRES

Les liens faits avec l'EMC sont assez faibles : 40 %

Un fort lien avec les mathématiques est annoncé (dénombrement/mesures/géométrie/ ???)

LES CONDITIONS MATERIELLES

11. INFRASTRUCTURES

- 28% se servent de la salle de classe
- 37% ont un gymnase
- 42% ont un bassin de natation
- 6% ont un mur d'escalade
- 26% ont un espace naturel de pratique

12. MATERIEL

- 57% n'ont pas de matériel pour les activités de roule et glisse
- 42% n'ont pas de matériel de gymnastique
- 67% n'ont pas de matériel de cirque
- 67% n'ont pas de matériel pour la randonnée et l'orientation
- 90% n'ont pas de matériel d'escalade

ENCADREMENT ET PRISE EN CHARGE

- Les échanges de services concernent 20% des enseignants.

13. INTERVENANTS

- 9% bénéficient d'un ETAPS
- Bénévoles : 20% ont besoin d'intervenants bénévoles ; **est-ce juste pour accompagnement et encadrement ou pour réelle intervention ?**

SPORT SCOLAIRE : USEP

50 % des enseignants ayant répondu exercent dans des écoles affiliées à l'USEP (la moitié des écoles du département est affiliée soit 140 écoles environ). Beaucoup d'enseignants « USEP » ont répondu.

- 40% des affiliés n'utilisent pas de matériel sportif de l'USEP

14. POURQUOI SONT-ILS AFFILIES ?

- Les rencontres sportives (ou E.P.S.) semblent utiles pour échanger et rencontrer d'autres écoles et proposer une finalité à une séquence, un cycle (rencontres de secteur très majoritairement).

15. POURQUOI NE SONT-ILS PAS AFFILIES USEP ?

- C'est un choix financier essentiellement.

DEPLACEMENTS :

16. ACTIVITES NECESSITANT UN DEPLACEMENT IMPORTANT

- Randonnée et orientation : 16 % sont situés à plus de 30 minutes de certains lieux de pratique. 50% sont à moins de 15 minutes des sites.
- Escalade : 52% (48 réponses) sont situés à moins de 15 min. d'un site. 37% à plus de 30 minutes.

17. SORTIES SCOLAIRES ET EPS

- 20% de sorties scolaires avec nuitées sont organisées pour l'EPS (ski ?).
- 23% des sorties incluent une activité sportive au moins.
- 80 % font des rencontres sportives (EPS) à la journée.
- Au moins 62% font 3 rencontres ou plus dans l'année ; elles sont préparées en amont en classe ; quelques fois suivies par des séances en classe.

NATATION :

- **1 enseignant sur 8 n'enseigne pas la natation !**
- Parmi les autres : 50% proposent l'enseignement de la natation en bassin couvert ; 50% en bassin d'été extérieur
- 85% ont un bassin à moins de 30 minutes.
- 35% ont des bassins couverts à plus de 30 minutes.
- Les intervenants sont majoritairement bénévoles (60 enseignants n'ont pas répondu à cette question soit 1/4, alors que seulement 30 disent ne jamais enseigner la natation 1/8 !)
- Programmation de cet enseignement :
 - ✓ En cycle 1 : 57% le programment tous les ans.
 - ✓ En cycle 2 : 82% tous les ans.
 - ✓ En cycle 3 : 76% tous les ans.
 - ✓ 17% ne font que 5 séances/module ou moins. C'est sans doute lié aux équipements : piscines extérieures nombreuses en milieu rural et seul équipement disponible.

FINAL : INTERETS ET DIFFICULTES

18. POURQUOI ENSEIGNER L'EPS ?

- 75% pensent que l'EPS sert à développer les compétences du socle : **25% ne les mettent pas en avant !**
- 70% pensent que l'EPS sert à développer la culture sportive : 30% non
- 99% pensent que le grand intérêt réside en l'apport positif sur le climat scolaire et le plaisir des élèves.

19. DIFFICULTES :

- **60 % sont contraints par l'emploi du temps.**
- 75% par les installations et le matériel.
- 57% sont contraints par les taux d'encadrement nécessaires (pour l'EPS lors des sorties scolaires et sans doute pour la natation)

- 52% disent manquer de formation.
- 44% sont gênés par les difficultés d'enseigner en multi-niveaux.
- **25% disent manquer de motivation et d'implication.**

Enseignements et perspectives

En conclusion rapide de l'analyse des réponses, nous pouvons dire que **certains champs d'apprentissages sont moins investis que d'autre** (« adapter ses déplacements à des environnements variés. » et « s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique. »). Il faut remarquer aussi les **difficultés rencontrées pour l'enseignement de la natation** ; ainsi que le problème qui semble généralisé d'un **volume horaire dédié à l'E.P.S. faible**, inférieur à celui prescrit dans les programmes.

DES PRIORITES SPECIFIQUES POUR L'E.P.S. EN AVEYRON

PRIORITE1

AUGMENTER LE VOLUME HORAIRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'E.P.S. POUR TENDRE VERS LES 108 HEURES ANNUELLES EN REFERENCE A LA CIRCULAIRE DE RENTREE

- Il faudra sans doute trouver des solutions pour inciter au respect de l'horaire effectif dans les programmes notamment en permettant une réflexion sur la construction des emplois du temps.
- Nous devons favoriser la continuité des apprentissages en E.P.S et les croisements entre les divers enseignements.
- Développer la pratique de l'EPS dans les différents parcours obligatoires de l'école : PEAC, parcours santé, parcours citoyen.
- Tous les lieux de pratique devront être investis : salle de classe, cour, environnement proche de l'école. Pour une pratique de l'EPS qui s'affranchit des barrières matérielles.
- Les enseignants devront augmenter le temps effectif d'activités lors des séances d'E.P.S., tendre vers plus d'efficacité en termes d'apprentissages psychomoteurs, et proposer des séances régulièrement voire quotidiennement.

PRIORITE 2

AIDER LES ENSEIGNANTS A MIEUX IDENTIFIER LES FONDAMENTAUX DES DIFFERENTES ACTIVITES (QUI PERMETTENT D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SOCLE ET DES PROGRAMMES).

- Nous devons développer la culture d'évaluation des acquis : accompagner les équipes d'école vers les pratiques de programmation et d'évaluation en E.P.S. tout en évaluant nous même les actions que nous proposons.
- Systématiser la pratique de l'évaluation diagnostique et la mise en œuvre de bilans d'étape et de rencontres sportives scolaires USEP de fin de cycles d'E.P.S.
- Encourager l'utilisation « d'outils de mesure des réussites », type « cahier d'E.P.S », pour inviter les élèves à la caractérisation de leur progrès.
- Accompagner les enseignants en E.P.S. pour qu'ils organisent leurs apprentissages :
 - Avant, pendant et après les séances en assurant la sécurité des élèves
 - En lien avec les autres domaines d'enseignement
 - En relation avec les rencontres sportives programmées (par l'USEP ou simplement inter-écoles en temps scolaire.)
 - En appui sur des situations qui favorisent la validation des compétences du socle commun.
 - Dans l'école et à proximité de l'école, au-delà des contraintes matérielles et financières.

PRIORITE 3

CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE (USEP) :

- Faire connaître et intégrer les valeurs associatives, sportives et éducatives de l'USEP dans les pratiques de l'enseignant et dans le parcours sportif de l'enfant, sur tous les temps éducatifs.
- Valoriser le sport scolaire et l'intérêt des actions qu'il propose en respectant ses valeurs et les modalités d'organisation qui en découlent. **Préconiser et accompagner la création d'association USEP dans toutes les écoles du département.**
- Faire reconnaître l'intérêt des rencontres, les actions et les outils proposés par l'USEP pour développer les compétences spécifiques et transversales, civiques et sociales, des élèves.
- Respecter la convention entre l'USEP/MEN/FOL et sa déclinaison départementale.

PREAMBULE

Les axes de travail du P.A.D. E.P.S déclinés au niveau départemental ou des circonscriptions comprendront pour chacun d’entre eux, des actions (communication, aide, tâches administratives), des formations, des partenariats, des productions de documents. Ces axes pour l’éducation physique et sportive en Aveyron sont :

La natation scolaire

L’EPS dans les différents parcours et sa contribution au développement des compétences de SCCCC

La rencontre E.P.S/La rencontre sportive (USEP et autres partenaires)

PRESENTATION (VOIR LA DECLINAISON DE CES AXES DANS LE TABLEAU SUIVANT)

Axes	Niveau	Objectifs et opérationnalisations (Actions)	Formations	Partenariats	Productions / Documentations
<p>L’aide à la mise en œuvre des programmes et des projets en EPS :</p> <p>Les champs d’apprentissages prioritaires :</p> <p>2 et 3</p>	Département	<ul style="list-style-type: none"> * Harmoniser les pratiques et les objectifs dans tout le département : <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation du P.A.D) ● Intégration du « projet E.P.S. » d’école dans les différents parcours * Développer un dispositif de ressources pour l’EPS : <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de Magistère et autre outils numérique Organisation d’un centre de ressources EPS Rencontres avec les comités sportifs * Développer le lien entre EPS et l’ensemble des parcours éducatifs * Accompagner l’écriture du « projet EPS » de l’école 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation continue ● Aides et Accompagnements ● Stage directeurs ● Stages école(s) ● Journées FIL 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ensemble des intervenants rémunérés ✓ Faculté des sciences du sport ✓ USEP 12 ✓ Collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Exemples de projets valorisation des actions ❖ Documents pédagogiques ❖ Notes de service (>IEN)
	Département	<ul style="list-style-type: none"> * Mise en place de la Charte départementale * Développement des projets collaboratifs cohérents * Analyse des évaluations (liaisons CM2-6^{ème}) * Signature de conventions * Enquête départementale 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formations inter catégorielles et/ou inter degré ● Formation continue ● Aides et accompagnement ● Stage directeurs ● Stages école(s) ● Journées FIL 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MNS ✓ Intervenants ✓ Professeurs d’E.P.S. ✓ DDCSPP ✓ FNN 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Outils d'aide à la cohérence des programmations EPS (École ---> cycles ---> classes) ❖ Procédures et contenus des sessions d'agrément.
<p>La natation scolaire</p>	Circonscriptions	<ul style="list-style-type: none"> * Production et mise en œuvre des projets natation * Signature de conventions * Planifications * Organisation de rencontres MNS/professeurs/intervenants bénévoles * Evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> ● Agréments des accompagnateurs bénévoles ● Animation de circonscription 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Collectivités territoriales ✓ Parents ✓ Bénévoles ✓ USEP 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Exemples de projets : « Grande évasion », stages « j’apprends à nager », classes bleues <u>Attestations</u>

Les liaisons inter-degrés	Département	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Formations communes ✗ Rencontres sportives 	<ul style="list-style-type: none"> ● Journées FIL 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ INSPE ✓ USEP 12 ✓ UNSS 12 	
	Circonscriptions	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Actions et rencontres sportives de secteurs ✗ Liaisons CM2-6^{ème} ✗ Labélisation G24 pour les écoles et collège de secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Animations pédagogiques ouvertes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ USEP 12 ✓ UNSS 12 ✓ Professeurs de 6^{ème} 	
La rencontre sportive associative La rencontre E.P.S	Département	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Formation des postes à sujétion USEP ✗ Définition des rôles de chacun ✗ Formation des directeurs ✗ Organisation de rencontres départementales (temps forts G24) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation des postes à sujétion USEP ● Formation des directeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ USEP ✓ Fédérations délégataires ✓ Collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Mémento de la rencontre sportive ❖ Outil de suivi des élèves
	Circonscriptions	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Animations pédagogiques ✗ Information des directeurs ✗ Réunions de préparation de rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> ● Animations pédagogiques 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Fiche de préparation de la rencontre

EVALUATION

Ces actions devront être évaluées sur la durée des 3 années de mise en œuvre et plus particulièrement lors du troisième trimestre de l'année 2023-2024.

Il s'agira :

- De proposer un questionnaire ou une enquête semblable à celle de 2016.
- De mesurer, dans la mesure du possible les progrès et acquisitions des élèves lors de rencontres départementales ou de secteur.
- De mesurer la progression du nombre d'attestations scolaires du savoir nager délivrées.
- D'évaluer ou observer (contrôler ?), le nombre d'heures effectives d'E.P.S. dans les classes.